

Ministère

Guyot-Brun.

(Calculateur
mobile.)

Travaux publics,
de l'Agriculture
et du Commerce.

Direction

du Commerce intérieur,
des Manufactures
et des Etablissements sanitaires.

Bureau
des Manufactures.
N° 8804.



Brevets d'Invention, de perfectionnement et d'importation,

4.

établis par les Lois des 7 juillet et 25 mai 1791.

Certificat de demande d'un — Brevet d'Invention de
vingt ans. délivré à M. Guyot-Brun
La Rochelle département de la Charente inférieure

Vu la Requête de M. Guyot-Brun (Benjamin Edouard) —
Marchand à Brétigny, faisant émission de dommages à La Rochelle —

dans laquelle il expose que, désirant jouir des droits de propriété temporaire accordés et garantis aux auteurs et importateurs des découvertes et perfectionnements en tout genre d'industrie, il demande un — Brevet d'Invention de vingt ans pour un procès, auquel il donne le nom de calculateur mobile —

* Le Gouvernement, en accordant un brevet d'invention sans examen préalable, n'entend garantir en aucune manière ni la priorité, ni le mérite, ni le succès d'une invention. (Article 2 de l'arrêté du Gouvernement du 5 vendémiaire an 9. 27 septembre 1800.)

qui déclare avoir montré _____
aussi qu'il résulte du procès verbal de dépôt des pièces effectué sous cachet, au Secrétariat
de la Préfecture du département de la Charente inférieure, le 24 ~~C. le 24~~ Janvier

Quel dessin et légende, double, _____
joint à l'appui de ladite Requête;

Qu aussi les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département des Travaux publics,
de l'Agriculture et du Commerce, s'étant assuré que toutes les formalités prescrites
par ces deux lois ont été remplies par M. Guyot-Brun _____
a fait dresser ce Certificat de sa demande d'un _____ Brevet d'invention de
cinq ans, pour un ~~produit~~, auquel il donne le nom de calendrier mobile _____

demande dont il lui est provisoirement donné acte, en attendant que, suivant les
dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 5 vendémiaire an 9 (27 septembre 1800),
ledit Brevet soit rendu définitif par une Ordonnance de Sa Majesté, et
proclamé par l'insertion de sa spécification au Bulletin des lois, ce qui aura lieu
au commencement du trimestre prochain.

Le Ministre ordonne en outre,

1° Que l'un des doubles du dessin et légende _____ ci-dessus rappelé
restera annexé au présent Certificat;

2° Qu'une expédition en bonne forme de ce même Certificat, laquelle devra
être suivie de l'autre double du dessin et légende _____
sera transmise cachetée au Préfet du département de la Charente inférieure
pour être délivrée à M. Guyot-Brun

Paris, le 31 Juillet 1838.

pour le Ministre Secrétaire d'Etat des Travaux publics
de l'Agriculture et du Commerce et par délégation

Le Maître des requêtes Secrétaire Général

J. Bouly

M. D'arr. de Clugny

512

3

2 paires

Monsieur le Ministre.

6 Mars 1838

CC

2840

104

Guyot Bzun à Diderot
Guyot Bzun Monsieur,

Aimant l'art, et m'occupant d'eux chaque jour, j'ai pensé que pour faciliter l'étude des règles de l'arithmétique un tableau en bois, dans lequel serait placé des chiffres que la main conduirait et placerait en tous sens serait un objet d'une utilité générale & c'est ce que j'ai fait.

D'abord j'avais compris combien présente, aux jeunes élèves sous la forme d'un jeu, d'un amusement il leur éviterait ces instants de dégoût & deennui inseparable de la connaissance de cette science & je crois avoir réussi.

ainsi en retour de cette découverte je sollicite donc de vous, Monsieur le ministre, un brevet d'invention qui pruisse pendant cinq années, m'en garantir tous les priviléges dans cette espèce de jeu.

Monsieur le Ministre

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Guyot Bzun

La Rochelle le 23 avril 1838.

Ministère
des Travaux publics, de l'Agriculture
et du Commerce.

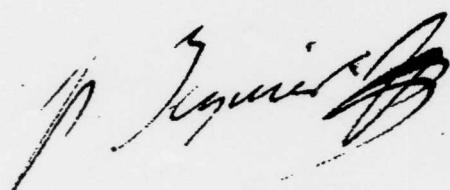
Comité consultatif des Arts et Manufactures.

Séance du 26 Mai 1838.

Rien ne s'oppose à la délivrance du Brevet d'invention
de cinq ans, demandé par le Sr Gisjot Bruyn
pour un tableau propre à faciliter l'étude des
règles de l'arithmétique et qu'il nomme
calculateur mobile.







Observation

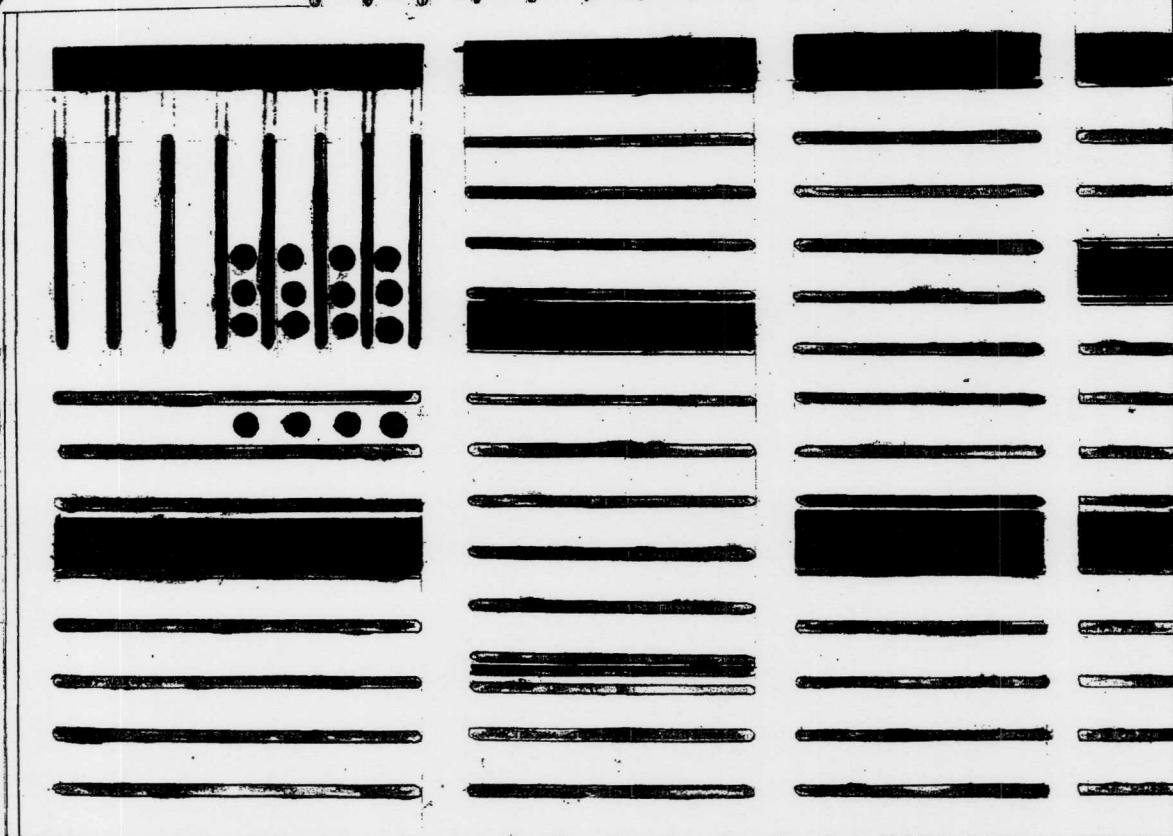
La pagaille de
l'herbe est défaite
les autres tiges
évidemment des
cannibales que
ave leurs piques
sont par celles
de toutes
les pagailles sont
au moyen des
chiffres qui se
trouvent en tête de
chaque rang
et ayant l'espacement
des lignes
Manches ou le
gros bouton d'herbe
formé le fond
de la construction
des tiges
en laissant
entre ayant une
place dans la
grosse tige offre
une certaine
protection contre
le goutteux et
moins ligneux qui
peut être empêché
Il y a une
incitation des
herbes à la
forme de celle
qui sont dans le
tissu herbeux
l'espacement des
mots canards
augmenté comme
dans un autre
goutteux mais
comme le bouton
de l'herbe qui
seule cas pour
former une tige
d'autre régions

Séchage des chiffres

Plaidant au
miel au miel de la
composition de la
musique des mots
et toutes les lignes
et toutes les lignes
chiffres tiges
et boutons.

La Rochelle le 23 avril
mil huit cent trente trois
Guyot Brun

1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0



1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Ligne du chiffre



Ligne du chiffre



183-439

C12-486



6

Demande déposée par M. Guyot-Brun, à l'appui de sa demande d'un
Préau d'Innovation à Cinglans, formée au ministère de la Justice et de la Chambre inférieure
le 24 de l'an dernier.

Paris, le 31 Juillet 1838

Pour le Ministre Secrétaire d'état des travaux publics,
de l'Agriculture et du Commerce et par délégation

Le Maître des requêtes Secrétaire Général

J. Bratay